



Déclaration au CTSD du jeudi 11 décembre 2014

L'élaboration de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire pour la rentrée 2015 montre que l'Éducation nationale semble avoir pris la mesure de la situation tant dans l'académie de Reims que dans le département des Ardennes. La « labellisation » de certains réseaux devrait permettre aux écoles et aux collèges classés en REP et REP+ de disposer de plus de moyens : postes surnuméraires, scolarisation des moins de trois ans, classes à effectif moins chargé, pondération de service (pour les REP+) et revalorisation de la prime pour les enseignants.

Pour autant, la FSU dénonce le choix fait par le ministère de maintenir le périmètre existant, soit 1082 réseaux. En effet, l'intégration légitime de Mayotte a, de facto, augmenté les besoins, qui n'ont pour autant pas été accompagnés de moyens supplémentaires... Ce choix d'une « refondation » de l'éducation prioritaire dans une enveloppe constante va entraîner la sortie de certains réseaux, la « non entrée » d'autres alors que leurs conditions sociales et scolaires nécessitent qu'ils y soient.

Dans notre région et notre département, si nous pouvons nous « féliciter » de l'attribution de 10 REP+ et 20 REP à l'académie de Reims, la FSU sera cependant vigilante à ce que les moyens afférents proviennent réellement d'une enveloppe spécifique et non d'une dotation globale dont la répartition se ferait encore au détriment des établissements hors éducation prioritaire... Si le projet rectoral de nouvelle carte de l'EP, qui accorderait 3 REP+ et 7 REP aux Ardennes, semble reconnaître les difficultés sociales et scolaires de notre département, la FSU Ardennes regrette cependant que les critères choisis par la DEPP (% d'élèves en ZUS, % de familles à catégories socioprofessionnelles défavorisées, % d'enfants avec un an de retard en 6ème et % de boursiers) aient été les seuls retenus, d'autres, tels que les taux d'élèves allophones ou de familles non francophones, l'environnement familial, le niveau de vie et pauvreté des enfants, la précarité économique, la fragilité culturelle en milieu rural, les jeunes en difficultés de lecture,... présentés comme autant de « risques sociaux d'échec scolaire » dans la Géographie de l'école 2014, ayant pu selon nous être tout aussi légitimement être pris en considération. Concernant l'établissement de cette nouvelle carte académique de l'éducation prioritaire, la FSU Ardennes conteste la « non entrée » du collège Turenne de Sedan qui, malgré le transfert du collège Frénois (RRS) en février 2012, avec aujourd'hui **64,8% de PCS défavorisées** (taux supérieur à 14 collèges pourtant proposés REP !), 39,4% de boursiers (taux supérieur à 10 collèges pourtant proposés REP...) et 15,9% d'élèves en retard à l'entrée en 6è (taux supérieur à 8 collèges pourtant proposés REP...), présente pourtant toutes les caractéristiques requises...

Elle regrette aussi la proposition de sortie de l'EP du collège Sorbon de Rethel dont le contexte social et économique ne s'est pourtant guère « amélioré », ce que vient d'ailleurs de reconnaître la Politique de la Ville en plaçant certains quartiers de la cité de Mazarin dans sa nouvelle géographie prioritaire...

Elle s'interroge également sur la « non entrée » du collège des Deux Vallées de Monthermé qui, avec pourtant 60,1% de PCS défavorisées (et accueillant des élèves résidant à la « Maison d'enfants à caractère social »), contrairement à ses homologues voisins de Bogny/Meuse, Revin, ou encore Nouzonville et Fumay, tous REP, bénéficierait d'un microclimat social et scolaire particulier dans la vallée de la Meuse...?

Aujourd'hui en grève, les personnels des deux établissements ci-dessus ne comprennent pas les choix opérés, les critères retenus, les indicateurs observés permettant de définir « l'indice social » n'ayant jamais été explicités lors de la phase de « dialogue local »...

Pourquoi ce refus persistant à communiquer aux représentants des personnels tous les chiffres de tous les collèges de l'académie ? Avec un taux départemental de 59% de PCS défavorisées, notre département n'aurait-il pas pu et dû, malheureusement, bénéficier de davantage de réseaux, amenant peut-être à une répartition entre les quatre départements trop « déséquilibrée » ? Mais le principe philosophique de la refondation de l'éducation prioritaire n'est-il pas justement de tenter de corriger ces inégalités « par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales » ?

Nous réitérons donc notre demande de communication de toutes les informations objectives qui permettront, dans la plus grande transparence, d'établir la cartographie la plus précise possible des situations sociales et économiques de tous les établissements de l'académie, pour une juste attribution des moyens en fonction des besoins avérés des élèves les plus en difficultés. Nous espérons que ce CTSD extraordinaire sera enfin l'occasion de lever le voile de l'opacité sur cette question... Nous continuerons à alerter madame la ministre sur ce « dialogue local » que nous jugeons très insuffisant ainsi que sur ce projet de nouvelle carte académique de l'éducation prioritaire dont le périmètre est, selon nous, très insuffisant également, ne permettant pas de répondre aux besoins spécifiques des départements, de celui des Ardennes en particulier.

Pour les écoles, le fait de ne prendre que les collèges pour référence de cette nouvelle carte pose des problèmes importants. Les situations particulières de certaines écoles doivent être prises en compte et aucune école ne doit sortir de l'éducation prioritaire si la situation sociale de ses élèves ne s'est pas améliorée. De la même manière, des écoles doivent pouvoir bénéficier des moyens spécifiques de l'éducation prioritaire, si cela se justifie, lorsque le collège n'est pas labellisé.

La FSU a interpellé le ministère sur tous ces sujets. Elle exige dans les instances la transparence au niveau de ces critères et l'équité sur le territoire. La FSU a demandé un CTM exceptionnel en décembre pour lister le nombre d'écoles ne faisant pas partie à tort de la nouvelle carte d'éducation prioritaire et demande qu'elles y soient intégrées. Cela nécessitera une nouvelle dotation budgétaire.

Favorable à notre demande, la rue de Grenelle a convoqué un Comité Technique Ministériel mercredi prochain après la phase des discussions locales qui se sont tenues et se tiennent encore actuellement dans les départements et les académies. Pour la FSU, l'objectif de ce CTM, et par conséquent de ce CTSD, sera de s'assurer qu'aucune situation relevant de l'éducation prioritaire ne sera oubliée.

Le ministère s'engage également à ce que les écoles isolées (car non rattachées à un collège REP) disposent « de moyens relevant des territoires de l'éducation prioritaire », sans préciser qu'elles bénéficieront du nouveau label REP.

Ces engagements constituent un premier pas, mais il faut maintenant aller plus loin. Le CTM, et par conséquent ce CTSD, doivent aboutir à classer en REP les écoles et les collèges oubliés alors qu'ils relèvent des critères de l'éducation prioritaire. Pour cela, une dotation supplémentaire est indispensable.

Alors que les difficultés sociales se sont indéniablement accentuées avec la crise, le ministère et le gouvernement ne peuvent décemment pas s'en tenir au périmètre existant. L'enveloppe, limitée à 1 082 réseaux et basée uniquement sur la logique administrative du collège, ne permet pas de prendre en compte toutes les difficultés sociales et scolaires avérées. Enseignants et parents se mobilisent actuellement, avec le soutien de la FSU, pour conserver ou obtenir les moyens nécessaires pour le classement en REP.

Les familles, qui vivent dans des conditions difficiles, attendent de l'éducation nationale des efforts supplémentaires pour la réussite de leurs enfants. Les enseignants qui se dépensent sans compter pour lutter contre les difficultés de leurs élèves, qui mettent tout en œuvre pour leur réussite, ne pourraient accepter de voir leurs efforts ruinés. Le non-classement en éducation prioritaire serait vécu comme un abandon, alors que notre école est marquée par une forte corrélation entre échec scolaire et origine sociale défavorisée.

Il s'agit de justice sociale : donner plus à ceux qui ont moins et aider notre école à réduire ses insupportables inégalités. Le ministère doit l'entendre.